

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. Georges TRON

Secrétaire d'État auprès du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, chargé de la fonction publique

I - Responsabilités exercées en sus des fonctions ministérielles

autres responsabilités (par exemple, dans le secteur associatif)

- fonctions électives ;

II - Instruments financiers actuellement détenus par le membre du Gouvernement

Les parts ou actions d'organismes de placement collectif (SICAV, FCP) ne sont pas à déclarer, sauf si elles se rapportent à un secteur d'activité particulier, précisément défini.

Une participation ne doit être déclarée que si elle est supérieure à 5 000 euros ou à 5 % du capital de la structure concernée.

Structure (société, établissement, organisme)	Type d'investissement
AUCUN	

La gestion de ces instruments financiers est confiée, pendant la durée des fonctions ministérielles, à un intermédiaire agréé.

V — Responsabilités et activités antérieures du membre du Gouvernement durant les trois dernières années précédant la nomination dans les fonctions ministérielles actuelles

- responsabilités publiques ;

- fonctions électives ;	
- activité(s) professionnelle(s) ;	
- autres responsabilités (secteur associatif; participation aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société).	
- Maire de Draveil (sans interruption depuis 1995)	
- Président de la communauté d'agglomération Sénart-Val de Seine (sans interruption depuis 2003)	
- Député de la IXième circonscription de l'Essonne, de mars 1993 à mars 2010, date d'entrée au Gouvernement	
- Associé au cabinet d'avocat « Deslierres et Associés », 134 rue de la Pompe 75116 PARIS (de juillet 2009 à mars 2010, date d'entrée au Gouvernement)	
<u>VI – Autres intérêts</u> , notamment familiaux, que le membre du Gouvernement estime souhaitable de signaler.	
NEANT	
INDAINI	

Je soussigné, Georges TRON

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;
- m'engage, en cas d'évolution de ma situation personnelle ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à modifier la présente déclaration ;
- ai pris connaissance que cette déclaration sera rendue publique sur le site Internet du Gouvernement, à l'exception des informations indiquées aux rubriques III et IV.

Fait le 18 avril 2011

Signature : Georges TRON